

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 1^{er} avril 2020

AUX DIRIGEANTES ET AUX DIRIGEANTS DES UNIVERSITÉS ET DES COLLÈGES

Mesdames,
Messieurs,

La semaine dernière, je vous ai fait parvenir une première série de balises visant à guider l'action du réseau de l'enseignement supérieur dans le cadre de la fermeture des établissements postsecondaires rendue nécessaire par la crise de la COVID-19.

Je vous indiquais alors l'importance de faire preuve d'un maximum de souplesse et de concertation afin de s'assurer que le cheminement des membres de votre communauté étudiante subisse le moins d'impacts possible et que les activités reprennent rapidement leur rythme habituel, le temps venu.

Je tiens d'abord à souligner le travail exceptionnel accompli dans les collèges et les universités. Vous montrez une grande agilité pour permettre la poursuite de la formation et avez revu vos systèmes de notation pour tenir compte des réalités de chacun.

Afin de rassurer la population étudiante et le personnel des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que par souci d'équité envers les étudiants, je souhaite donner quelques précisions, et ce, dans le respect de l'autonomie des établissements, laquelle est essentielle dans la réponse apportée par le réseau de l'enseignement supérieur aux défis posés par la COVID-19.

Je sollicite ainsi votre collaboration pour intégrer les mécanismes suivants dans chacun de vos établissements, si cela n'est déjà fait :

- La possibilité pour tout étudiant en situation particulière de se voir octroyer des mentions telles que « réussite », « succès » (niveau universitaire) ou « équivalence » (niveau collégial), et ce, lorsque les professeurs et les chargés de cours jugent que les apprentissages réalisés par les étudiants sont suffisants.
- La possibilité pour tout étudiant qui y serait contraint, en raison de la situation actuelle, d'abandonner son ou ses cours sans encourir de pénalité, soit sans obtenir de mention d'échec.

Par ailleurs, je tiens à réitérer certaines orientations :

- Donner la possibilité à tout étudiant de poursuivre ses cours à distance, afin d'obtenir une note finale, et ce, dans la mesure du possible.
- Pour les professeurs et les chargés de cours : favoriser d'autres modes d'acquisition des compétences pour les étudiants faisant le choix de poursuivre leurs cours, afin d'éviter autant que possible les reprises de session ou de stage.
- Pour les dirigeants d'établissement : mobiliser l'ensemble du personnel afin de mettre en place des mesures de soutien psychologique et pédagogique destinées aux étudiants, et ce, en faisant preuve de souplesse et en tenant compte de la situation de chacun.

Par ailleurs, eu égard aux plus récentes informations relativement à l'évolution épidémiologique du virus, la Santé publique demande de surseoir à toute opération visant à permettre la récupération de matériel sur les campus des établissements. Cette mesure est applicable jusqu'à ce que de nouvelles consignes vous soient communiquées.

Sur une note plus personnelle, je vous exhorte à prendre soin de vous et de votre famille tout au long de cette crise. Votre santé et votre sécurité, de même que celles de vos proches, l'emportent sur toute autre considération.

Je tiens finalement à vous remercier pour tous les efforts que vous déployez depuis le début de cette situation exceptionnelle, de même que pour tous ceux que vous accomplirez au cours des prochaines semaines. Grâce à vous et à vos équipes, la session se poursuit.

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,



Jean-François Roberge